



Première séance

Mercredi 5 juin 2013, 10 h 10

*Présidence de M. de Robien, Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail, et de M. Katamine*

OUVERTURE DE LA SESSION

M. de ROBIEN (*Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail*)

C'est à la fois un honneur et un privilège, en ma qualité de Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, de déclarer ouverte la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous très chaleureusement la bienvenue à Genève.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

M. de ROBIEN (*Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail*)

Notre première tâche consiste à élire le Président de la Conférence. Puis-je demander quels candidats ont été désignés pour occuper ce poste?

Original anglais: M. NAZIRI ASL (gouvernement, République islamique d'Iran, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)

Au nom du groupe gouvernemental de la Conférence, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Son Excellence le professeur Nidal Katamine, du Royaume hachémite de Jordanie, au poste de Président de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. Katamine est un éminent universitaire, membre de l'Institut jordanien du génie civil. Il a aussi assumé d'importantes fonctions administratives et académiques dans différentes universités de son pays. Il est ministre du Travail depuis 2012. Le groupe gouvernemental soutient à l'unanimité sa candidature au poste de Président de la Conférence.

Je suis convaincu que M. Katamine veillera à ce que gouvernements, travailleurs et employeurs participent aux travaux de la Conférence dans un esprit d'unité et que, sous sa direction, ces travaux seront fructueux.

Avec ces quelques mots, j'ai l'honneur de soumettre officiellement à votre approbation la candidature de M. Katamine à la présidence de la Conférence.

M. FUNES DE RIOJA (*Vice-président employeur du Conseil
d'administration du Bureau international du Travail*)

Le groupe des employeurs appuie avec enthousiasme la candidature de M. Nidal Katamine, homme politique et universitaire qui a derrière lui une très brillante carrière.

M. CORTEBEECK (*Vice-président travailleur du Conseil
d'administration du Bureau international du Travail*)

Au nom du groupe des travailleurs, j'appuie cette candidature.

M. de ROBIEN (*Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail*)

La proposition faite par M. Mohsen Naziri Asl, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, au nom du groupe gouvernemental, a été dûment présentée et appuyée. Y a-t-il d'autres candidatures?

En l'absence d'autres candidatures, j'ai le grand plaisir de déclarer Son Excellence le professeur Nidal Katamine, ministre du Travail et des Transports du Royaume hachémite de Jordanie, élu à la présidence de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, et je l'invite à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

*(M. Katamine, ministre du Travail
et des Transports du Royaume hachémite
de Jordanie, élu Président de la Conférence,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Mon élection à la présidence de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail est un grand honneur aussi bien pour moi-même que pour mon pays, le Royaume hachémite de Jordanie, dirigé par Sa Majesté le Roi Abdullah II ibn al-Hussein.

Permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude aux gouvernements du groupe Asie-Pacifique, qui ont eu l'amabilité de proposer et de soutenir ma candidature.

Je tiens à remercier aussi le groupe gouvernemental de la Conférence, qui a présenté ma candidature, ainsi que les groupes des employeurs et des travailleurs et les autres groupes régionaux de m'avoir soutenu.

Je vous remercie tous pour la confiance que vous témoignez à ma personne et à mon pays. Je saurai m'en montrer digne et m'engage à assumer la fonction de Président de la Conférence avec humilité, responsabilité et détermination.

Mon pays, la Jordanie, apprécie au plus haut point la relation étroite et singulière qu'il entretient avec l'OIT depuis plus d'un demi-siècle. Nous tirons une grande fierté de notre attachement sans faille aux principes de l'Organisation.

Sous la conduite de Sa Majesté, le Roi Abdullah II ibn al-Hussein, le pays ne cesse d'évoluer et de se réformer sur les plans politique, social et économique. Tout récemment, un comité national de dialogue a été créé pour les élections. Nous avons également procédé à un examen de la Constitution en vue d'y apporter des amendements portant création d'institutions du travail et de normes démocratiques et parlementaires pluralistes. Nous avons aussi intensifié les efforts visant à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et à instaurer un dialogue entre l'État et les jeunes pour permettre à ceux-ci de faire entendre leur voix.

Il me semble particulièrement opportun en cette occasion de citer les paroles que Sa Majesté a prononcées lors de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail ici même, en juin 2003: «Il nous incombe de créer une économie mondiale qui connaisse la croissance et qui fournira aux individus les emplois dont ils ont besoin pour faire vivre leurs familles et pour améliorer leur propre vie. Il faut mettre en place, aux plans national et international, des filets de sécurité qui permettent de lutter contre les déséquilibres sociaux et économiques liés à la mondialisation, assurer l'accès à l'éducation et aux techniques qui ouvrent la porte au monde de demain et surtout garantir la justice pour montrer aux gens, et en particulier aux jeunes gens, que notre monde est un monde juste et porteur d'espoir.»

Je suis fier, par ailleurs, d'indiquer que Sa Majesté, la Reine Rania, occupe une place éminente au sein d'un petit groupe de chefs d'État et de premières dames qui ont joué un rôle actif dans les efforts entrepris par l'OIT pour combattre le travail des enfants partout dans le monde.

Cette session de la Conférence internationale du Travail revêt une importance particulière, tout à fait exceptionnelle. C'est en effet la première Conférence de l'OIT qui se déroule sous la houlette de son nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, qui a été élu sur la base d'un programme de réformes et de transparence.

C'est au cours de cette session que seront appliquées pour la première fois les réformes du Conseil d'administration visant à améliorer le fonctionnement et les procédures de la Conférence et à permettre aux mandants tripartites de mieux s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance. La session de cette année est consacrée tout particulièrement à l'emploi et à la protection sociale à la lumière de la nouvelle donne démographique. C'est une question essentielle, aussi l'OIT devra-t-elle intégrer les résultats obtenus dans ses programmes de travail en se fondant sur le mandat qui a déjà été défini dans la recommandation de l'OIT n° 202 sur les socles de protection sociale adoptée l'année dernière.

Nous consacrerons une séance plénière au Sommet sur le monde du travail, à laquelle participeront plusieurs chefs d'État et d'autres dignitaires de haut niveau qui prendront la parole devant la Conférence pour livrer leur opinion sur les grands thèmes qui préoccupent les mandants tripartites de tous les pays.

Dernier point mais non le moindre, nous examinerons le rapport du Directeur général intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*. Je tiens à remercier le Directeur général pour ce rapport et je lui sais gré d'avoir fourni à notre Conférence un document qui donne aux mandants tripartites les éléments essentiels

permettant de préparer une feuille de route pour l'action et les objectifs futurs de l'OIT.

Cette session de la Conférence est saisie des Propositions de programme et de budget pour 2014-15. Je voudrais, à cet égard, citer les paroles du Directeur général, qui déclare dans l'introduction de son rapport que, dans le prolongement de la réforme, les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 «définissent des priorités claires sur lesquelles l'Organisation pourra concentrer ses efforts afin de mieux servir ses mandants». J'espère ainsi que nous aurons une discussion positive et constructive sur ce thème, comme cela a été le cas lors de la dernière session du Conseil d'administration.

A ce stade, j'estime qu'il est de mon devoir d'appeler aux mandants tripartites pour qu'ils ne ménagent aucun effort afin de régler la controverse actuelle concernant la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Il nous faut trouver une solution aux problèmes existants dans les meilleurs délais par un dialogue constructif.

Permettez-moi aussi d'appeler l'attention sur l'annexe du rapport du Directeur général relative à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Je suis persuadé que les délégués seront intéressés par le contenu de ce rapport.

La crise économique et financière qui a frappé le monde en 2008 et la tragédie du chômage massif qu'elle a créée dans un grand nombre de pays ont fait ressortir davantage encore la pertinence de l'Organisation internationale du Travail et son rôle essentiel à l'échelle mondiale en matière socio-économique.

Pour citer encore une fois le Directeur général: «Ce qui importe réellement, c'est la direction que prend la société pour tendre vers la justice sociale et, en ce qui nous concerne en particulier, c'est la contribution de l'OIT à cette dynamique par l'intermédiaire du monde du travail.»

Le succès de cette session de la plus haute importance dépend de chacun de nous: nous devons nous engager à défendre ensemble les principes de l'OIT, et en particulier ce qui fonde la spécificité et constitue l'élément moteur de l'Organisation, je veux parler du tripartisme.

Permettez-moi en conclusion de vous remercier encore une fois de l'honneur que vous faites à ma personne et à mon pays en m'ayant confié la présidence de la Conférence internationale du Travail.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La Conférence est appelée, conformément à l'article 5 de son Règlement, à constituer une Commission de vérification des pouvoirs. Je me tourne donc vers le Greffier de la Conférence pour qu'il nous donne les noms des personnes désignées par les divers groupes pour siéger au sein de cette commission.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Ont été désignés à la Commission de vérification des pouvoirs: M. Palai (*gouvernement, Botswana*), M. Potter (*employeur, États-Unis*) et M. Veyrier (*travailleur, France*).

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Puis-je considérer que la Conférence accepte la composition de cette Commission de vérification des pouvoirs telle que proposée?

(La proposition est approuvée.)

**ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS
DE LA CONFÉRENCE**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous devons maintenant élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne donc maintenant la parole au Greffier de la Conférence qui va nous donner lecture des propositions faites par les groupes.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les candidatures proposées pour les fonctions de Vice-présidents de la Conférence sont:

Groupe gouvernemental: M. Paulauskas
(Lituanie)

Groupe des employeurs: M. Rahman
(Bangladesh)

Groupe des travailleurs: M^{me} Familia
(République dominicaine)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Ces propositions sont-elles acceptées?

(Les propositions sont approuvées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original anglais: Le PRÉSIDENT

J'invite maintenant le Greffier à communiquer à la Conférence les noms des personnes désignées par les groupes pour constituer leurs bureaux respectifs.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Présidente:

M^{me} Farani Azevêdo (Brésil)

Groupe des employeurs:

Président:

M. Funes de Rioja (Argentine)

Vice-présidents:

M^{me} Goldberg (Etats-Unis)

M^{me} Hornung Draus (Allemagne)

M. Matsui (Japon)

M. Villegas (Colombie)

M. Yuma Mulimbi (République démocratique du Congo)

Secrétaire:

M. Wilton (Organisation internationale des employeurs)

Groupe des travailleurs:

Président:

M. Cortebееck (Belgique)

Vice-présidents:

M. Atwoly (Kenya)

M^{me} Byers (Canada)

M^{me} Kelly (Nouvelle Zélande)

M. Shmakov (Fédération de Russie)

Secrétaire:

M^{me} Gonzalez (Confédération syndicale internationale)

Outre le président et les vice-présidents, sont également membres du bureau du groupe des travailleurs: M. Abdulla (Bahreïn), M. Ahmed Abd-Eaziz (Soudan), M. Anthony (Fidji), M. Awan (Pakistan), M^{me} Flerez (Colombie), M. Guiro (Sénégal), M^{me} Thapper (Suède) et M^{me} Lynch (Irlande).

**CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS
DE LA CONFÉRENCE**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le point suivant concerne la constitution des commissions permanentes et des commissions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

La Conférence voudra donc mettre en place les commissions suivantes: la Commission de proposition, la Commission des finances des représentants gouvernementaux, la Commission de l'application des normes, la Commission sur le nouveau contexte démographique, la Commission du développement durable et la Commission pour la discussion récurrente sur le dialogue social.

La composition initiale des commissions telle que proposée par le groupe est disponible dans la salle.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

**COMPOSITION DE LA COMMISSION
DE PROPOSITION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vais maintenant demander au Greffier de la Conférence de bien vouloir nous indiquer les désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition. Je rappelle que ces noms sont affichés à l'écran derrière la tribune.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations faites par les groupes, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement de la Conférence internationale du Travail sont les suivantes.

Les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et viennent des pays suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Egypte, El Salvador, Etats-Unis, France, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Lituanie, Niger, Qatar, Royaume-Uni, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Zambie.

Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Algérie, Angola, Botswana, Bulgarie, Cambodge, Chypre, République de Corée, Costa Rica, Cuba, Emirats arabes unis, Ghana, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malte, Mexique, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Zimbabwe.

Les 14 membres employeurs titulaires sont les suivants: M. Allam (Egypte), M. Ferrer Dufol (Espagne), M. Frimpong (Ghana), M. Funes de Rioja (Argentine), M. Furlan (Brésil), M^{me} Goldberg (Etats-Unis), M. Julien (France), M. Mackay (Nouvelle-Zélande), M. Matsui (Japon), M. Mattar (Emirats arabes unis), M. Modi (Inde), M^{me} Päärendson

(Estonie), M. Savané (Guinée) et M. Yuma Mulimbi (République démocratique du Congo).

Les 14 membres employeurs adjoints sont les suivants: M. Alrayes (Bahreïn), M. Conzemius (Allemagne), M. Diallo (Côte d'Ivoire), M. Echevarría Saldarriaga (Colombie), M. Liu (Chine), M. Mdwaba (Afrique du Sud), M. Megateli (Algérie), M^{me} Moskvina (Fédération de Russie), M^{me} Mugo (Kenya), M^{me} Muñoz (République bolivarienne du Venezuela), M. Rahman (Bangladesh), M^{me} Regenbogen (Canada), M. de Regil Gómez (Mexique) et M^{me} Lambert (Australie).

Les 14 membres travailleurs sont les suivants: M. Abdulla (Bahreïn), M. Ahmed Abd-Eaziz (Soudan), M. Anthony (Fidji), M. Atwoli (Kenya), M. Awan (Pakistan), M^{me} Byers (Canada), M. Cortebecq (Belgique), M^{me} Familia (République dominicaine), M^{me} Flerez (Colombie), M. Guiro (Sénégal), M^{me} Kelly (Nouvelle-Zélande), M^{me} Lynch (Irlande), M. Shmakov (Fédération de Russie) et M^{me} Thapper (Suède).

Les membres travailleurs adjoints sont les suivants: M. Leemans (Belgique), M^{me} Del Rio (Italie), M. Martínez (Argentine) et M^{me} Fox (Etats-Unis).

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour, qui concerne la question supplémentaire inscrite à l'ordre du jour de cette 102^e session de la Conférence par le Conseil d'administration en mars: *Poursuite de l'examen des autres mesures précédemment adoptées par la Conférence au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête.*

Lors de sa 101^e session, l'année dernière, la Conférence a adopté une résolution concernant les mesures prises au sujet du Myanmar adoptées au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT.

Le Conseil d'administration, à la lumière de cette résolution, a recommandé qu'à sa 102^e session la Conférence suspende, le jour de son ouverture, la mesure prévue au paragraphe 1 a) de la résolution qu'elle a adoptée en 2000, à savoir la décision selon laquelle la question de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sur l'application de la convention n° 29 sur le travail forcé par le Myanmar devrait faire l'objet d'une séance spécialement consacrée à cet effet de la Commission de l'application des normes lors des futures sessions de la Conférence internationale du Travail. Le Conseil d'administration a également recommandé que la discussion sur les autres mesures adoptées au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, tel qu'indiqué aux paragraphes 1 a) et b) de la résolution que la Conférence a adoptée en 2000 sur la question du Myanmar, soit examinée par la Commission de proposition.

Des informations plus détaillées sur ces propositions figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-1.

Puis-je donc considérer que la Conférence approuve la proposition de suspendre l'application de la mesure prévue au paragraphe 1 a) de sa résolution de 2000 à sa présente session?

(La proposition est approuvée.)

Puis-je également considérer que la Conférence approuve la proposition de confier à la Commission de proposition la tâche d'examiner la question inscrite à l'ordre du jour intitulée: Poursuite de l'examen des autres mesures précédemment adoptées par la Conférence au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête? La Commission de proposition fera rapport sur ses travaux à la Conférence lors d'une future séance. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence approuve cette proposition concernant le point VII de son ordre du jour?

(La proposition est approuvée.)

Le rapport du Directeur général préparé pour servir de base aux travaux de la Conférence sur ce point de l'ordre du jour figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-2.

PROPOSITIONS CONCERNANT LA PUBLICATION DU COMPTE RENDU PROVISOIRE LORS DE LA 102^E SESSION DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

A sa 317^e session, le Conseil d'administration a décidé de proposer à la présente session de la Conférence de reporter, à titre d'essai et sous réserve des dérogations nécessaires à son Règlement, la traduction et la production du *Compte rendu provisoire* des discours prononcés pendant le débat en séance plénière sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général (question I de l'ordre du jour) à une date ultérieure après la Conférence. Toutes les autres interventions en séance plénière, y compris celles des personnalités invitées et les rapports sur les travaux de la Conférence continueront d'être publiés sur papier en français, en anglais et en espagnol, comme à l'accoutumée. Le Bureau a pris des mesures pour permettre aux délégués d'avoir rapidement accès à l'intégralité de ce qui est dit en plénière, si nécessaire; par exemple, si un délégué souhaite répondre à la déclaration prononcée par un autre délégué et a donc besoin d'avoir rapidement accès à une version imprimée de l'intervention en question.

Je donne la parole au Greffier de la Conférence pour qu'il nous présente les mesures que le Bureau se propose de prendre.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Le Bureau propose que tous les discours prononcés en séance plénière sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général ainsi que l'interprétation simultanée vers l'espagnol, le français et l'anglais de ces discours soient enregistrés et placés sur la page Web de la Conférence peu de temps après avoir été prononcés. Les discours qui auront été remis au secrétariat seront également publiés sur cette page.

Si un délégué ou une déléguée souhaite exercer son droit de réponse, le secrétariat fournira, à la demande, une traduction écrite du discours dans l'une des langues officielles de l'OIT.

Cette proposition exige la suspension du paragraphe 1 de l'article 23 du Règlement de la Conférence qui établit qu'un compte rendu complet est imprimé à l'issue de chaque séance.

Sous réserve de la décision que la Conférence adoptera concernant cette proposition, cette mesure expérimentale aura des répercussions pour les parti-

cipants. Nous leur demandons donc de bien vouloir, au plus tard la veille du jour où ils doivent prononcer leur discours, envoyer une version électronique de leur intervention à ilcspeeches@ilo.org ou en remettre un exemplaire écrit au bureau A.561, au cinquième étage de ce bâtiment, à l'intention des interprètes et pour le Service du compte rendu de la Conférence. Les textes imprimés qui seront remis au secrétariat seront scannés et ensuite placés sur la page Web de la Conférence.

Les *Comptes rendus provisoires* qui reprennent les discours seront publiés en ligne le 22 juillet 2013. Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections au texte imprimé de leur discours devront communiquer ces modifications par écrit au Bureau international du Travail, Service du compte rendu de la Conférence, avant le 5 août 2013. La version finale du *Compte rendu* sera préparée, comme à l'habitude, au mois de septembre. Ces mesures exigent la suspension des dispositions du paragraphe 3 de l'article 23 du Règlement de la Conférence qui prévoient un délai pour la publication.

Une fois de plus, sous réserve de la décision que la Conférence adoptera sur cette question, toutes ces informations seront publiées dans le *Bulletin quotidien*.

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la suspension d'un certain nombre de dispositions du Règlement de la Conférence.

Comme je l'ai indiqué auparavant, en vertu de l'article 76 de son Règlement, la Conférence ne peut prendre une décision visant à suspendre une disposition de son Règlement avant la séance suivant celle au cours de laquelle la proposition a été faite. Comme la prochaine séance plénière est prévue pour le 12 juin, nous devons tenir aujourd'hui deux séances plénières consécutives. Au cours de cette première séance, la suspension de certaines dispositions du Règlement sera proposée. Nous leverons ensuite la séance et, après une très brève interruption, nous ouvrirons une deuxième séance plénière au cours de laquelle la Conférence se prononcera sur les suspensions proposées.

L'objet de la suspension de ces dispositions qui vous est recommandée par moi-même et par les autres membres du bureau de la Conférence, est de

permettre la mise en place des diverses modifications qui ont été proposées pour améliorer le fonctionnement de la Conférence. Certaines des suspensions concernent les activités en séance plénière, d'autres les travaux des commissions.

Je vais maintenant énumérer les diverses dispositions qu'il est proposé de suspendre:

- tout d'abord, pour ce qui est de l'examen des Propositions de programme et de budget pour 2014-15, la suspension de l'article 11*bis* est proposée afin de permettre à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner et d'approuver le programme et budget sans débat préliminaire en séance plénière;
- pour le Sommet de l'OIT sur le monde du travail qui se déroulera, comme vous le savez, le lundi 17 juin afin de permettre les interventions des chefs d'Etat et de gouvernement, des Premiers ministres et des Vice-présidents et de tenir les séances sous forme de tables rondes, il est proposé de suspendre le paragraphe 3 de l'article 12 du Règlement qui limite le nombre de déclarations faites par chaque délégation en séance plénière;
- le paragraphe 6 de l'article 14 qui limite le temps de parole;
- le paragraphe 2 de l'article 14 concernant l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs afin de faciliter l'échange de vues, et enfin l'article 16 concernant les règles relatives à la clôture des discussions.

En ce qui concerne la réponse au Directeur général, il est proposé de suspendre la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 23 aux seules fins de permettre au Directeur général de répondre par écrit aux points soulevés dans la discussion en plénière sur son rapport.

Compte tenu de l'importance de la discussion sur le Myanmar, il est proposé que, outre les membres de la commission, tout délégué puisse prendre la parole pour participer au débat. Il est donc proposé de suspendre la partie correspondante du paragraphe 2 a) de l'article 55 pour permettre l'application du paragraphe 6, de l'article 56 lors du débat de la Commission de proposition.

Puis-je considérer que ces propositions rencontrent votre accord et qu'elles sont approuvées par la Conférence?

(Les propositions sont approuvées.)

(La séance est levée à 11 heures.)

Deuxième séance

Mercredi 5 juin 2013, 11 heures

Présidence de M. Katamine

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant aux propositions concernant la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, qui ont été présentées lors de la première séance. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

(Les propositions sont approuvées.)

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Comme vous l'avez lu dans le programme, la Conférence ne se réunira à nouveau en plénière que le mercredi 12 juin. D'ici là, si la Conférence est d'accord, les activités quotidiennes relatives à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau.

Je demande au Greffier de la Conférence de bien vouloir nous donner lecture du texte de la délégation de pouvoir.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue, par le présent acte, à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toute décision ou d'exercer toute fonction qui relève de la compétence de la Conférence pour toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doive prévoir une séance sur une question en particulier.

Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoir seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire*. La présente délégation de pouvoir prendra effet à l'issue de la présente séance et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette délégation de pouvoir est acceptée?

(La délégation de pouvoir est acceptée.)

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Maintenant que nous avons réglé les questions de procédure et d'administration, nous pouvons passer aux questions de fond. J'ai donc l'honneur de demander au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, de nous dire comment il envisage les travaux de cette session de la Conférence et de nous présenter son rapport intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*.

Original anglais: M. RYDER (Directeur général du Bureau international du Travail)

Permettez-moi de vous adresser à tous quelques mots de chaleureuse bienvenue pour cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens également à féliciter le Président pour son élection, grâce à laquelle nous savons que cette Conférence est en de très bonnes mains. Mes collègues et moi-même ferons tout notre possible pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et assurer la participation de tous les acteurs, afin d'assurer la réussite de nos travaux.

Il est d'autant plus important que nous joignons nos efforts dans ce but – et c'est là une responsabilité qui nous incombe à tous – que le programme de travail de cette Conférence répond aux critères sur lesquels nous insistons pour toutes nos activités: il faut qu'elles soient utiles, liées de près à l'actualité et qu'elles aient un impact.

Nous allons donc aborder au cours de cette session des questions de toute première importance. Assurer la transition vers une économie à faible intensité de carbone qui sera le moteur du développement durable constitue, et restera, un enjeu capital pour le monde du travail et pour l'OIT, un enjeu qui doit trouver pleinement sa place parmi les objectifs relatifs au travail décent du Programme de développement de l'après-2015.

Alors que nous progressons dans la mise en place de socles de protection sociale dans tous les États Membres, il importe maintenant que nous examinions l'impact du facteur démographique sur l'avenir de nos systèmes de protection et sur les emplois.

De même, sachant que le dialogue social est un outil particulièrement précieux pour gérer le changement et trouver les moyens de sortir de la crise, la discussion récurrente de cette année doit nous aider

à chercher comment l'OIT pourrait servir encore plus efficacement ses mandants, tout en renforçant la valeur qu'elle peut et doit tirer du suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale.

Ces questions techniques inscrites à notre ordre du jour sont des questions dont l'examen justifie pleinement votre présence à Genève et au BIT. Nous attendons également avec intérêt les interventions des nombreux invités de haut niveau et chefs d'Etat et de gouvernement qui participeront à cette Conférence.

Mon rapport sur les conditions des travailleurs dans les territoires arabes occupés témoigne d'une situation qui ne cesse de susciter de vives préoccupations au niveau international et que l'OIT se doit d'aborder, conformément à son mandat, de façon pratique et constructive.

J'ai également le privilège de présenter à la Conférence le premier rapport que je publie en ma qualité de Directeur général. Intitulé *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, ce rapport vise à ajouter une valeur à notre travail et à inciter les délégués à participer à un débat de fond qui pourrait, et devrait, avoir des répercussions décisives pour l'avenir de l'Organisation.

J'ai souhaité vous soumettre dans ce rapport des questions dont j'estime, même si elles sont parfois difficiles, voire source de controverses, qu'il est préférable de les traiter que de les passer sous silence. J'ai essayé de faire en sorte que ce rapport soit concis, clair et accessible. Il aborde des enjeux à propos desquels je sollicite votre opinion et vos orientations.

Dans six ans, l'OIT fêtera son centenaire. C'est un horizon relativement lointain, ce qui doit précisément nous inciter à examiner dès maintenant les principaux facteurs de transformation du monde du travail, car c'est à partir de là que nous pourrions délimiter les défis que l'OIT devra relever au cours des prochaines années. Nous savons déjà que l'OIT sera appelée à poursuivre l'action qu'elle mène au nom de la justice sociale dans un contexte radicalement différent. Nous en sommes bien conscients. Mais le fait est que nous venons à peine de commencer à examiner la nature exacte de ce nouvel environnement et à nous interroger sur les conséquences effectives de cette évolution pour l'Organisation.

L'OIT est engagée depuis neuf mois dans un processus de réforme qui répond aux attentes qui ont été clairement exprimées par les mandants dans le cadre de l'élection du nouveau Directeur général. Ces réformes visent à renforcer les moyens de l'Organisation, afin qu'elle soit en mesure de répondre effectivement à ces attentes, à en faire un centre d'excellence dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, à la rendre apte à vous proposer à tous des services de qualité et à rentabiliser au mieux vos investissements. En étant plus utile et plus proche de ceux qu'elle a vocation à servir, l'OIT gagnera en influence au niveau national comme sur l'échiquier international.

Les enjeux, on le voit, sont de taille. Néanmoins, la portée de la réforme, telle qu'elle a été définie et telle qu'elle est mise en œuvre, se heurte à des limites bien réelles. Je dois tout d'abord préciser que la réforme progresse de façon satisfaisante. Le fait que le Conseil d'administration ait choisi, en mars dernier, de recommander à cette Conférence un programme et budget à croissance réelle zéro, à l'heure où nombre de pays sont confrontés à

d'importantes difficultés financières, témoigne à mon sens de la confiance placée dans cette réforme – un choix qui nous rappelle en outre, à mes collègues et à moi-même, qu'il est de notre devoir de la mener à bonne fin. J'espère que la Conférence ira dans ce sens en adoptant les propositions qui lui ont été soumises.

Pour importante qu'elle soit, la réforme n'en demeure pas moins un processus statique, dans le sens où sa finalité est de permettre à l'OIT de mieux s'acquitter de sa mission dans les conditions qui prévalent aujourd'hui. Cela est nécessaire, mais insuffisant. Il importe également que nous comprenions la dynamique du changement qui est à l'œuvre dans le monde du travail et que nous nous mettions en phase avec des réalités qui évoluent très rapidement et qui, nécessairement, détermineront la future ligne d'action de l'OIT.

La démographie et la technologie – deux facteurs d'une importance capitale –, les processus inédits à l'œuvre dans le rééquilibrage d'une économie mondiale qui peine encore à se remettre de cinq années de crise – avec des progrès hésitants, inégaux, voire inexistant –, la transformation de la nature et le changement de lieu des systèmes de production, le nouveau partage de la pauvreté et de la prospérité sur la planète, le niveau alarmant d'inégalités qui ne cessent de croître, dans et entre nos sociétés, autant d'éléments qui pèsent sur le monde du travail, interagissent avec lui et le transforment plus rapidement et plus profondément que cela ne l'a jamais été dans toute l'histoire de notre Organisation et qui soulèvent également des interrogations à propos de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, interrogations auxquelles, soyons francs, nous n'avons pas encore les moyens de répondre. La question la plus importante, celle que l'on entend poser partout, avec un sentiment d'urgence, et même parfois avec un véritable désarroi, est: «Mais d'où viennent donc les emplois?» Cette question est aussi celle qui revient le plus fréquemment lorsque l'on évoque la situation des jeunes. Je doute qu'il y ait quelqu'un dans cette salle pour qui cette question n'est pas «la» grande question.

Dans les propositions qui figurent à la fin de mon rapport et qui concernent une série d'initiatives liées au centenaire de l'OIT, j'essaie de dégager des pistes de réflexion pour la mise au point d'une réponse stratégique, axée sur l'avenir qui, conjuguée à la réforme en cours, permettrait à l'Organisation de parvenir à son centenaire renouvelée, pleinement en phase avec la réalité effective du monde du travail et apte à infléchir cette réalité dans le sens requis par son mandat.

Les initiatives que je sou mets à vos commentaires ne présentent pas toutes le même caractère. L'initiative relative à la gouvernance, qui continuera sur la lancée de la réforme du Conseil d'administration – réussie, à mon sens –, prévoit la mise en œuvre de la réforme de la Conférence, mais aussi des réunions régionales, ainsi qu'une évaluation de l'impact de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale – évaluation prévue dans les dispositions relatives à son suivi ainsi qu'à la mise en œuvre des conclusions.

De même, l'initiative relative aux normes que je propose comporte un ensemble de tâches que l'OIT s'est déjà assignée mais dont la réalisation se heurte encore à de sérieuses difficultés.

En ce début de Conférence, la préoccupation de la plupart d'entre nous concerne l'établissement con-

sensuel d'une liste de cas pour la Commission de l'application des normes. Inutile de vous dire que je partage cette préoccupation. Avec la bonne volonté et les efforts de tous, je suis convaincu que cette liste pourra être établie et que la commission pourra accomplir ses travaux, comme nous le souhaitons tous. Aussi réjouissante soit-elle pour la Conférence, cette perspective ne doit pas nous distraire de deux autres tâches cruciales: assurer à notre système de contrôle – sans lequel l'Organisation ne peut tout simplement pas fonctionner – un consensus et un soutien tripartites sans faille, et établir un mécanisme d'examen des normes, qui aura pour fonction de mettre à jour le corpus de normes internationales du travail et d'en améliorer la pertinence. Cette question est capitale pour chacun d'entre nous.

S'il est facile d'énumérer ces tâches, leur réalisation nécessitera un effort considérable sur les plans politique et technique. Il faudra pourtant les mener à bien car elles détermineront de manière décisive la crédibilité et l'autorité d'une organisation qui s'apprête à entrer dans son deuxième siècle d'activité.

Une troisième initiative, dont je sais, suite à des discussions antérieures, qu'elle peut susciter certaines préoccupations, mais dont je suis également convaincu qu'elle est cruciale pour l'efficacité et la pertinence de la future OIT, concerne les relations de l'OIT avec les entreprises. Il me semble évident qu'une organisation qui doit se familiariser plus étroitement avec la réalité des entreprises modernes et répondre plus adéquatement à leurs besoins se doit également de faire le nécessaire pour engager avec elles des relations directes. Je suis convaincu que les entreprises tiennent elles aussi vivement à nouer de tels liens. J'ai l'impression que les obstacles, dans ce domaine, découlent des craintes, d'ailleurs bien compréhensibles, de ceux qui pensent que le fait de nouer des liens avec les entreprises risque de remettre en cause certaines fonctions de représentation de notre Organisation – des fonctions bien établies, nécessaires et justement valorisées – et d'introduire une certaine déviance par rapport aux objectifs de l'Organisation.

Si tel est le cas, toute la question est alors de définir les modalités et la finalité de ces relations. Je ne pense pas qu'il y ait en la matière de véritable obstacle et suis persuadé que nous aurions beaucoup à y gagner. Pour parler franchement, j'estime qu'il est grand temps d'aborder cette question et que nous ne devons plus attendre.

Trois autres initiatives, contrairement à celles que je viens d'évoquer, renvoient directement à certaines questions d'ordre politique qui revêtent selon moi une telle importance pour l'avenir du monde du travail qu'elles méritent toute votre attention et l'intérêt de tous les mandants.

L'initiative verte permettrait à l'OIT de jouer un rôle stratégique dans une communauté internationale qui se demande ce qu'elle doit faire pour assurer durablement l'avenir de notre planète. Qu'on le veuille ou non, les systèmes de production et de consommation ont un impact décisif sur l'environnement, et le monde du travail va devoir déployer des efforts sans précédent pour assurer conjointement son avenir et celui de la planète. L'OIT se doit de jouer dans cette transition historique un rôle de premier plan, ce à quoi l'initiative que je vous propose peut contribuer.

De même, l'initiative pour l'élimination de la pauvreté va non seulement permettre à l'OIT de

jouer pleinement, comme elle doit le faire à mon sens, son rôle dans l'engagement mondial qui se dessine de mettre un terme à la pauvreté extrême d'ici à 2030, mais aussi, conformément à notre propre Constitution, contribuer à faire en sorte que la pauvreté, où qu'elle existe, ne soit plus un danger pour la prospérité de tous. Nous gagnerons ainsi une première bataille dans la guerre que nous menons sans relâche contre la pauvreté. C'est la mission dont nous sommes investis. Le Programme de développement pour l'après-2015 nous donne l'occasion de la mener à bien. Qu'attendons-nous?

De la même manière, l'initiative sur les femmes au travail nous donne l'occasion de consolider l'excellent bilan de l'OIT dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, de faire entrer nos travaux dans une nouvelle phase et de nous concentrer sur la place faite aux femmes dans le monde du travail et sur des politiques qui permettent véritablement de corriger les inégalités profondes et persistantes. C'est là le fondement de toute politique sociale et économique digne de ce nom. Je suis convaincu que, parmi les personnes ici présentes, nombre de celles qui ont participé à la Réunion régionale européenne d'Oslo ont été frappées comme moi par la remarque du Premier ministre, M. Stoltenberg, selon laquelle son pays doit davantage sa prospérité actuelle à l'intégration des femmes dans la population active qu'à ses richesses en combustibles fossiles. Par notre initiative, nous pouvons contribuer à libérer un potentiel qui existe dans toutes les sociétés et nous pourrions ainsi nous acquitter par la même occasion de nos obligations en matière d'égalité.

J'espère que ces idées retiendront votre attention, et j'attends de votre part des observations franches et concrètes. Le débat ne pourra avoir de valeur que s'il influe sur l'OIT, sur les pays et sur le monde du travail. Si les orientations que j'ai présentées dans mon rapport devaient obtenir votre agrément, nous devrions alors, tous ensemble, travailler à une septième et dernière initiative qui, sous le titre *Initiative sur l'avenir du travail*, prévoirait la création d'un groupe consultatif de haut niveau chargé d'établir un rapport pour la discussion qui aurait lieu lors de la Conférence du centenaire en 2019. Ce serait une façon de mettre l'histoire à notre service.

Evidemment, le recours à de telles initiatives doit être mesuré et faire l'objet d'une préparation minutieuse; l'objectif doit être défini avec soin et précision. Nous sommes en mesure de faire tout cela et de tirer de cet exercice des résultats dont la qualité et la visibilité font honneur à cette occasion historique.

Pour conclure, je dirai que j'ai accédé au poste de Directeur général en étant porteur d'un projet véritablement ambitieux pour l'OIT et d'un sincère optimisme pour son avenir. La crise qui touche les travailleurs dans de nombreuses régions du monde n'interdit pas un tel optimisme et une telle ambition, pas plus que le dynamisme d'autres parties du monde ne les justifie automatiquement.

Le véritable enjeu est tout autre: l'OIT est investie du mandat que l'on sait; elle dispose des acteurs nécessaires – vous –, et nous mettons actuellement en place les moyens de faire du monde du travail un monde meilleur, plus humain, plus agréable et plus équitable, dans lequel tous puissent trouver leur place et avoir les mêmes chances de s'épanouir, la garantie que leurs droits sont protégés et respectés, et accès aux moyens de mener une vie décente. Si

nous nous attelons tous à cette tâche, nous la mènerons à bien.

Cependant, comme l'a rappelé il y a des décennies le cinquième Directeur général du BIT, M. David Morse: «L'OIT ne peut être un instrument de progrès pour autant que ses Etats Membres et ses autres mandants le désirent.»

Je conclus donc logiquement sur l'espoir – et sur la conviction – que votre ambition et votre enthousiasme pour l'OIT sont identiques aux miens. Sans cet engagement tripartite, nous n'irons pas très loin. S'il existe, nous pouvons regarder vers notre centenaire, et bien au-delà, avec la confiance et le projet pour l'OIT dont le monde a besoin.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Directeur général, pour cette présentation extrêmement claire du travail qui nous attend et pour la présentation de ce rapport qui nous apportera certainement des orientations très utiles.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le point suivant à notre ordre du jour est la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. J'ai donc l'honneur d'inviter maintenant le Président du Conseil d'administration pour la période 2012-13, M. Gilles de Robien, à nous présenter son rapport sur les activités du Conseil d'administration pendant son mandat. Ce rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 1.

*M. de ROBIEN (Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail)*

Je crois que c'est le souverain Frédéric II qui disait, je cite: «Sa majesté le hasard fait les trois quarts de la besogne.» A supposer que vous croyiez au hasard ... Certains l'appelleront la coïncidence, la conjonction, d'autres la destinée, ou encore la providence.

Quoi qu'il en soit, sa majesté le hasard fait bien les choses puisque j'ai eu non seulement la chance, mais aussi le plaisir, de présider le Conseil d'administration tout au long d'une année pas comme les autres, la première année du mandat du nouveau Directeur général, Guy Ryder.

En quelque sorte, nous avons fait tous les deux notre apprentissage ensemble. Plus encore, j'ai le sentiment que le tandem s'est mis assez vite – et je dirais presque naturellement – à fonctionner dans un esprit de grande confiance mutuelle et même de complicité. Nous avons vite constaté que nous étions en général toujours d'accord sur l'essentiel et cela n'est pas tout à fait un hasard.

Comme j'ai la fâcheuse habitude de dire ce que je pense, je voudrais aussi vous dire ce que d'autres n'oseraient peut-être pas exprimer et qu'il est important que vous sachiez, surtout vous qui ne venez pas tous les jours forcément à Genève, au BIT.

Le Directeur général a su insuffler un état d'esprit, une atmosphère de respect et de courtoisie très palpable, tant pour les fonctionnaires que pour d'autres interlocuteurs, c'est déjà en soi un progrès et un gage d'espérance.

Voilà pourquoi j'affirme que, le 28 mai de l'année dernière, le Conseil d'administration a fait un bon choix en élisant Guy Ryder à la direction générale

de l'Organisation. J'ose espérer que le même Conseil ne regrette pas trop de m'avoir porté à sa présidence pour cette année exceptionnelle.

Très sérieusement, je crois qu'il est tout simplement indispensable, pour que notre Organisation marche sur ses deux jambes, que le Directeur général et le Président du Conseil d'administration forment, si j'ose dire, plus qu'un binôme de circonstance, mais forme un vrai duo, une vraie équipe dans laquelle chacun assume pleinement ses responsabilités. Notre Organisation a tout à gagner en renforçant le rôle du Conseil d'administration.

Pour essentiel qu'il soit, il n'y a pas que le duo Directeur général-Président du Conseil. Il y a un véritable quatuor, non pas de musique de chambre, mais, en l'espèce, avec les deux membres du bureau du Conseil d'administration car le Président du Conseil n'est pas un travailleur indépendant. Il est en lien permanent avec les deux Vice-présidents employeur et travailleur.

Là encore, j'ai eu la chance de travailler avec des personnalités de très grande qualité, chaque membre du Conseil d'administration, une vraie équipe de collègues devenus des amis, le président Luc Cortebecq et le président Daniel Funes de Rioja.

Je ne saurais enfin oublier un cinquième musicien avec lequel nous formons à certaines occasions un quintet, l'éminente présidente du groupe gouvernemental, l'Ambassadrice Maria Farani Azevêdo.

Que chacun trouve ici la marque de ma gratitude et de mon estime! Il va de soi que mes remerciements s'étendent au secrétariat, à tous ceux qui travaillent dans la fosse d'orchestre et font en sorte que nous ayons les meilleurs moyens de travailler.

Je ne vais pas abuser de la métaphore musicale, mais il va de soi que vous attendez de nous que nous mettions correctement en musique les missions que vous confiez au Conseil d'administration.

Je mentionnerai les dossiers les plus saillants de cette année qui, à bien des égards, ne fut pas une année facile – une année difficile mais une année enthousiasmante –; d'abord, parce que les périodes charnières, les périodes de transition, ne sont jamais forcément des années routinières – la transition est un défi –; ensuite, parce qu'il s'agissait d'une année budgétaire; et, enfin, parce que nous nous sommes trouvés dans une situation quelque peu inédite suite à la crise survenue en juin dernier au sein de la Commission de l'application des normes.

Je commence par ce premier point, qui est un premier défi: la crise des normes. Vous vous souvenez qu'à la CIT de 2012 vous avez confié au Conseil d'administration le soin de prendre des mesures appropriées pour tenter de résoudre cette crise. Le Conseil d'administration a ensuite chargé son Président et les deux Vice-présidents de tenir des consultations tripartites informelles à cette fin.

Cette mission a été remplie. Des consultations sérieuses approfondies ont eu lieu, respectivement le 19 septembre 2012 et les 19 et 20 février 2013 à Genève. Sans entrer dans les détails que vous allez trouver dans le document des sessions de novembre et mars, ainsi que dans mon rapport plus détaillé soumis à cette Conférence, je crois pouvoir vous dire que ces consultations ont été utiles, bénéfiques et prometteuses, d'abord parce que le dialogue – essence même de la méthode du BIT – n'est jamais inutile. Tant que l'on se parle, les chances sont intactes. Le lien entre partenaires sociaux – pourtant disons le clairement fragilisé par cette crise – a été maintenu. De plus, pour la première fois, nous

avons eu l'occasion d'écouter et d'échanger avec une délégation de la commission d'experts. Ils nous ont fait part de leur travail, de leurs méthodes et parfois aussi des contraintes auxquelles ils se trouvaient confrontés.

Ensuite, ces consultations ont permis à chacun de débattre, en quelque sorte, ce qu'il avait sur le cœur, de s'expliquer, de partager ses préoccupations, pour finalement parvenir à se rapprocher les uns des autres, non sans mal, non sans hésitation, non sans allers et retours, mais à se rapprocher tout de même en faisant le pari de la confiance et en ayant à l'esprit l'intérêt collectif, c'est-à-dire le long terme, l'intérêt de l'OIT, c'est-à-dire l'intérêt général.

Et, enfin, parce que ces consultations ont permis de rétablir le processus normal de la Commission de l'application des normes dès cette session, sur la base d'une liste mise au point par les partenaires sociaux qui s'y étaient engagés. Nous n'en doutons pas, ils tiendront parole.

Certes, et heureusement, le dialogue désormais se poursuit sous des formes diverses car nous sommes tous conscients que du chemin reste à faire pour s'entendre sur des solutions durables à plus long terme garantissant la bonne santé du système de supervision des normes, qui n'est rien de moins que le cœur battant de notre Organisation.

Je ne doute pas qu'une solution sera trouvée. Le système de contrôle en sortira consolidé et renforcé. Notre Organisation sortira grandie de l'épreuve et sera dotée d'une plus forte légitimité encore.

Voilà pour les normes!

Le deuxième défi concerne le budget. Cette année fut également celle où le Conseil s'est entendu en mars dernier sur le contenu et le montant du programme et budget pour le prochain biennium. C'est la proposition qui est soumise à l'approbation de notre Conférence dans les prochains jours.

Là encore, il s'agissait d'une étape importante pour l'OIT, pour son nouveau Directeur général qui a engagé l'OIT dans tout un cycle de réformes à long terme. Son excellent rapport en témoigne.

Le Directeur général a tenu très régulièrement au courant le Bureau et le Conseil de ses projets et de leur état d'avancement. Inutile de dire, dans ces conditions, combien les discussions budgétaires tombaient à point nommé pour le Directeur général dont les propositions ont reçu un soutien sans équivoque de la part du Conseil.

C'est un gage indispensable de confiance pour ses projets, pour ses efforts en vue de resserrer les priorités du Bureau, et surtout de renforcer ses moyens. C'était le troisième défi de cette année de transition.

Je mentionnerai en particulier un aspect auquel, vous le savez, comme beaucoup ici – pour ne pas dire la quasi-totalité –, nous sommes très attachés: les redéploiements de moyens présentés au Conseil pour mettre en place un véritable centre de recherche, d'analyse, d'expertise au sein du Bureau me paraissent prometteurs.

C'est ainsi que nous ferons l'OIT de demain, une OIT dotée d'une force de frappe intellectuelle, une OIT respectée et surtout une OIT écoutée et crédible, plus efficace aussi auprès des mandants. Nous avons pris le bon chemin pour gagner aussi ce troisième défi.

J'ai bien conscience que ce compte rendu de nos travaux peut paraître éloigné des préoccupations quotidiennes des gens. Ce n'est certes pas mon propos et ce serait faillir à notre mission. Chaque membre du Conseil, je le sais, a une conscience ai-

guë du contexte, parfois dramatique, dans lequel nous avons inscrit nos travaux.

Je pense bien entendu à la crise ou aux crises dont les conséquences ne cessent de plonger certains pays dans la tourmente, et ce en dépit de la mobilisation de tant de gouvernements, de partenaires sociaux et d'instances internationales. Nous ne parvenons pas à trouver la clé, l'antidote, pas encore.

Outre les questions de protection sociale, c'est surtout – et les questions de protection sociale progressent dans le monde, Dieu merci – à la situation de l'emploi, au chômage des jeunes, dont les derniers chiffres donnent le vertige, que je pense particulièrement.

Quelque 201 millions de personnes sont au chômage dans le monde, soit 6 pour cent de la population active, et ce n'est qu'une moyenne. Elles seront 205 millions en 2014 et risquent d'être 208 millions en 2015. Quant aux jeunes privés d'emploi, ils sont près de 75 millions à ce jour. Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont surtout des situations humaines ou des situations inhumaines individuelles.

Ces questions ont bien entendu rythmé les discussions du Conseil, les interventions du Directeur général ici et partout dans le monde. Pendant cette année de présidence, j'ai participé à deux conférences importantes qui se sont directement saisies du sujet: d'abord, l'excellente Conférence de Moscou, à l'invitation de la Fédération de Russie en décembre dernier, et ensuite, en avril 2013, la Réunion régionale européenne d'Oslo qui fut, à mon sens, l'une des meilleures réunions régionales à laquelle j'ai pu assister, non parce qu'elle se fait en Europe mais parce qu'elle a innové en termes d'interactivité des débats, mais aussi en termes de conclusions adoptées, tant sur la forme que sur le fond.

La Déclaration d'Oslo – relisez-la –, courte, ciblée, doit nous inspirer pour l'avenir. Elle préfigure des actions plus réalistes, plus proches de l'économie réelle et formule des recommandations concrètes, mais les problèmes demeurent. Pour l'OIT, la tâche est immense, les défis sont énormes.

Dans son rapport à la Conférence, le Directeur général cite excellemment un extrait du discours de réception du prix Nobel du BIT prononcé par David Morse, qui a été Directeur général du BIT de 1948 à 1970 et qui, en 1969, à la réception du prix Nobel, disait, c'était à Oslo: «de dangereux explosifs existent encore dans les profondeurs cachées de la collectivité – la collectivité nationale et la collectivité mondiale».

Oui, près de 45 ans plus tard, les explosifs sont encore là, toujours là. Puissiez-vous, chers collègues, puissions-nous ensemble les désamorcer ou en désamorcer ne serait-ce qu'un ou deux au cours de cette Conférence pour rendre, comme l'a dit le Directeur général, le monde plus humain! Ce serait déjà une très grande réussite et c'est le vœu que je forme en soumettant mon rapport à votre appréciation.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vous remercie Monsieur de Robien de cette présentation. Votre rapport et votre intervention montrent le travail considérable qui a été entrepris par le Conseil d'administration sous votre présidence.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, en mon nom en tant que Président de cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail et au

nom de mes collègues, membres du bureau, notre gratitude.

Votre présence au Conseil d'administration au cours des dernières années, votre rôle en tant qu'ancien Président de la Conférence et, bien entendu, l'influence considérable que vous avez exercée sur l'Organisation en tant que Président du Conseil d'administration témoignent de votre profond attachement aux valeurs et aux principes de l'OIT.

Vous méritez les sincères remerciements des délégations tripartites présentes aujourd'hui dans cette salle.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :
DISCUSSION**

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Monsieur le Président, M. Katamine, M. Guy Ryder, chers collègues, chers amis. J'aimerais, avant tout, dire que le moment venu nous commenterons de manière globale, puis détaillée, le rapport du Directeur général qu'il nous a présenté aujourd'hui. Ce rapport constitue à mon sens une contribution essentielle, qui ouvre la voie à un dialogue extrêmement constructif entre nous. Malgré nos divergences et nos différences de points de vue, nous devons trouver un consensus, sans oublier que cette Conférence doit orienter le Conseil d'administration et le Bureau.

(L'orateur poursuit en français.)

A la suite du Président de la Conférence, je voudrais moi aussi remercier M. Gilles de Robien, qui nous a fait bénéficier de son expérience et de son sens du dialogue pendant toutes ces années et, bien sûr, lorsqu'il était membre du Conseil d'administration et Président de la Conférence. M. de Robien est non seulement un excellent professionnel mais aussi, comme il l'a dit lui-même, un ami. Je salue tout autant la contribution de mon collègue et ami, M. Luc Cortebec, dont l'excellent sens du dialogue fait des merveilles en matière de résolution des conflits. Il est normal d'avoir des conflits et des divergences, mais il est essentiel de dialoguer, comme Luc a si bien su nous le montrer.

(L'orateur reprend en anglais.)

Permettez-moi maintenant d'aborder les questions que nous allons devoir examiner de façon plus directe. La Conférence doit adopter le programme et budget pour 2014-15, et c'est pour nous l'occasion de formuler des observations et d'apporter des contributions. Il est impératif d'améliorer la valeur ajoutée apportée par l'OIT afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des mandants et influencer davantage sur le monde du travail.

Les propositions de programme et de budget du Bureau, qui ont été longuement examinées lors des sessions du Conseil d'administration de novembre et de mars, permettent de repartir sur de nouvelles bases. Les employeurs se félicitent des réformes prévues dans ces propositions et soutiennent l'idée que l'Organisation doit se concentrer sur les domaines d'importance fondamentale afin d'accroître son efficacité, compte tenu notamment de la crise mondiale de l'emploi. Nous croyons cependant que, sur ce plan, le Bureau doit s'attacher davantage à favoriser l'avènement d'un environnement propice

à l'emploi, un environnement où la liberté d'initiative se traduirait par la création d'entreprises qui créent rapidement de très nombreux emplois. Je l'ai dit et je le répète, seules des entreprises durables et respectueuses des principes du travail décent peuvent offrir des emplois décents. Tel est notre message.

Par ailleurs, les employeurs sont résolument favorables à l'objectif consistant à renforcer la coopération entre les départements et à décloisonner le Bureau en concentrant les efforts sur les domaines d'importance fondamentale. Beaucoup dépendra à cet égard de la manière dont le programme et budget et les domaines d'importance fondamentale seront mis en œuvre. Le programme de travail doit avoir cet objectif en ligne de mire et nous, employeurs, sommes prêts à coopérer avec le Directeur général.

Les employeurs sont bien conscients que la volonté d'adopter une nouvelle approche à l'égard du programme et budget se heurte aux contraintes imposées par le cadre stratégique. Nous avons discuté à de nombreuses occasions des faiblesses du cadre actuel, et nous saluons l'intention du Bureau de commencer à travailler sur le prochain cadre stratégique dès la session d'octobre du Conseil d'administration.

Nous saluons l'annonce selon laquelle le Bureau va renforcer la communication d'informations sur les avancées réalisées au titre de chacun des 19 résultats, ce qui donnera aux mandants la possibilité de mieux évaluer l'action de l'OIT et son efficacité sur le terrain, car l'efficacité sur le terrain est essentielle pour l'avenir de cette Organisation et pour la pertinence de ses résultats.

Permettez-moi de dire également que les employeurs soutiennent résolument le processus de réforme de la gouvernance de l'Organisation et de la gestion interne du Bureau. Nous avons commencé avec le Conseil d'administration. Nous avons mis en place un certain nombre de mesures qui s'appliquent à la Conférence, mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire davantage, et ce par la voie du consensus. La recherche du consensus est essentielle dans cette institution tripartite. Nous sommes impressionnés par les mesures déjà prises par le Bureau. Les employeurs encouragent vivement le Directeur général à poursuivre dans cette voie. Ils lui souhaitent plein succès dans cette tâche et lui apportent tout leur soutien.

Pour conclure, nous soutenons les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 et nous collaborerons avec le Bureau et la nouvelle direction à leur mise en œuvre. Nous voulons que ce programme et budget soit une réussite, et nous souhaitons également plein succès à l'OIT, mais pour ce faire, il faut renforcer les capacités, celles de l'Organisation bien sûr, mais aussi celles des partenaires sociaux si l'on veut que ces propositions soient appliquées de manière tripartite. Bien entendu, comme à l'accoutumée, nous allons nous heurter, au cours de la Conférence, à des problèmes, des divergences, des tensions, des conflits, mais nous avons également des défis communs que nous nous devons de relever ensemble. Nous croyons fermement en cette Organisation tripartite et en cette Conférence. Nous sommes convaincus que, au terme de celle-ci, nous aurons obtenu des résultats qui nous rapprocheront de nos objectifs. Certes, les employeurs sont pour l'investissement dans le secteur privé et pour la création d'entreprises, mais ils veu-

lent aussi des emplois, des emplois et encore des emplois.

Original anglais: M. CORTEBEECK (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Je tiens à remercier le Président du Conseil d'administration, M. Gilles de Robien, et aussi mon collègue M. Funes de Rioja pour leur excellente coopération.

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant cette éminente assemblée au nom du groupe des travailleurs.

Permettez-moi de féliciter d'abord le Président et les trois Vice-présidents pour leur élection. Je félicite aussi le Directeur général, qui exerce pour la première fois la fonction de Secrétaire général de la Conférence.

En tant qu'acteurs tripartites du monde du travail, nous nous réunissons ici à Genève pour cette 102^e session de la Conférence internationale du Travail qui a pour thème «Construire l'avenir avec le travail décent». C'est un objectif à la réalisation duquel nous nous consacrons pleinement, mais qui reste malheureusement un rêve lointain pour des millions de travailleurs et pour leur famille partout dans le monde.

Alors que nous nous approchons du centenaire de l'OIT et que nous sommes tout à fait conscients de ses nombreuses réussites depuis sa création en 1919, nous devons envisager le présent et l'avenir et reconnaître que les nobles objectifs inscrits dans la Déclaration de Philadelphie (1944) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), à savoir la lutte contre la pauvreté et la réalisation de la justice sociale, sont bien loin d'être atteints à l'ère de la mondialisation.

Malgré les nombreuses allusions à l'importance du travail décent et des droits des travailleurs dans les conclusions et recommandations de nombre d'organismes mondiaux et régionaux en dehors de l'OIT, les améliorations concrètes se font en fait toujours attendre.

La crise économique, qui a éclaté il y a un peu plus de cinq ans en raison d'une réglementation insuffisante des marchés financiers, des excès de la spéculation et de l'aggravation des inégalités de revenus, a eu des conséquences dévastatrices pour l'emploi et le progrès social. Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi, le niveau de vie a baissé de façon spectaculaire, les droits sont remis en question et le travail précaire et informel ne cesse de prendre de l'ampleur.

Ces deux dernières années, nous sommes entrés dans une phase nouvelle et particulièrement dangereuse de la crise. La croissance économique ralentit rapidement dans les pays émergents et en développement, qui avaient été les moteurs de la croissance depuis 2008. Les derniers chiffres publiés par le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations régionales confirment que les perspectives de croissance mondiale continuent de se détériorer.

Le résumé du *Rapport sur le travail dans le monde 2013: Restaurer le tissu économique et social*, publié dernièrement par le BIT, confirme ces tendances, en particulier lorsqu'on y souligne, et je cite: «le tissu social a pâti des écarts de revenus croissants entre riches et pauvres. Des progrès ont été accomplis dans bon nombre de pays émergents ou en développement, mais de nouveaux efforts devront être déployés pour consolider ces acquis.

Parallèlement, les inégalités de revenus se creusent dans les économies avancées, en Europe centrale et orientale et dans plusieurs pays arabes.»

Nous devons désormais faire face à une crise véritablement mondiale, qui va encore faire davantage obstacle à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du travail décent. Le nivellement par le bas en matière de droits des travailleurs que l'on peut actuellement observer dans plusieurs pays est une tendance qui nous paraît extrêmement préoccupante.

Le groupe des travailleurs est convaincu que l'OIT a un rôle essentiel à jouer pour inverser ces tendances et placer le travail décent, les droits des travailleurs et la justice sociale au cœur des politiques économiques et sociales et des mesures de reprise. J'aurai l'occasion de revenir sur ces questions le 12 juin, lorsque nous examinerons les propositions figurant dans le rapport du Directeur général sur le rôle de l'OIT au XXI^e siècle.

Je voudrais maintenant aborder les autres questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de l'OIT cette année, ainsi que certaines des priorités du groupe des travailleurs.

La discussion récurrente sur le dialogue social, au titre du suivi de la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, nous offre l'occasion de réaffirmer l'importance fondamentale du dialogue social pour favoriser la justice sociale, des relations équitables sur le lieu de travail et le travail décent. Il importe à cet égard de souligner l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, sans lesquelles il ne saurait y avoir de dialogue social digne de ce nom. Les conclusions de la discussion doivent réaffirmer le rôle de l'OIT pour contrer plus fermement que par le passé les attaques brutales lancées contre les négociations collectives dans plusieurs pays au prétexte de réponses à la crise. Il faut également insister sur le fait que c'est particulièrement en temps de récession économique que les institutions chargées du dialogue social doivent être renforcées, et non pas affaiblies.

Pour citer les mots du Directeur général dans son rapport, «l'OIT a l'obligation constitutionnelle d'encourager la négociation collective». Notre groupe estime donc que l'OIT doit s'engager dans un programme global de promotion de la négociation collective, notamment dans les domaines de la promotion des normes correspondantes, du renforcement de la base des connaissances, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Le débat devra aussi porter sur la montée des formes précaires d'emploi dans le secteur public comme dans le secteur privé, qui nuisent à la capacité des syndicats d'organiser les travailleurs et de négocier collectivement en leur nom. Les stratégies visant à promouvoir le respect du droit d'organisation et de négociation collective dans les zones franches d'exportation et les chaînes mondiales d'approvisionnement doivent aussi être abordées.

La discussion générale sur le développement durable, l'emploi décent et les emplois verts nous donne l'occasion de mieux cerner les problèmes que pose la dégradation de l'environnement pour le monde du travail et de réfléchir à la manière de faire de la promotion du travail décent et d'une approche axée sur les droits des éléments essentiels d'une

transition juste vers un monde du travail respectueux de l'environnement. Dans les conclusions, il faudra souligner que les mandants tripartites de l'OIT n'ont pas l'intention d'être des victimes passives de la dégradation de l'environnement, mais plutôt des moteurs du changement vers un développement durable. L'évolution vers des emplois verts offre de vastes possibilités en matière de création d'emplois. Mais il ne s'agit pas simplement de créer plus d'emplois; encore faut-il créer plus d'emplois de qualité. La discussion devrait nous permettre de définir les normes qui permettront de s'assurer que les emplois verts sont aussi des emplois décents et de mieux promouvoir ce type d'emplois.

Autre point important, notre groupe estime aussi que, compte tenu des grandes transformations qu'entraînera le passage à une économie verte pour le monde du travail, l'OIT est bien placée pour donner des orientations cohérentes et nécessaires à ses mandants par le biais d'un instrument qui permettrait de s'assurer de l'équité des dispositions prises en phase de transition. Cet instrument pourrait notamment porter sur des questions telles que les investissements durables dans des emplois verts et décents, le passage à une économie verte, le dialogue social, la diversification de l'économie, les mesures à prendre sur les lieux de travail, les compétences et la formation, et la sécurité sociale.

La discussion générale sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique va traiter des défis que posent l'évolution de la démographie et ses effets sur l'emploi et la protection sociale. L'allongement de l'espérance de vie et l'accroissement du nombre des personnes âgées représentent une tendance très positive.

Le vieillissement n'est pas un problème en soi. Ce qui constitue un problème, c'est que des millions de personnes meurent trop tôt à cause des mauvaises conditions de travail ou ne peuvent bénéficier d'une pension de retraite suffisante dans leur vieillesse. L'extension de la couverture sociale à tous dans ses deux dimensions, verticale et horizontale, devrait donc constituer une priorité, conformément à la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Il importe également que toute stratégie visant à faire face à l'évolution démographique tienne compte de la nécessité urgente de créer davantage d'emplois décents et productifs dans l'économie. Le fait que des millions de jeunes du monde entier sont en quête d'un emploi ou doivent s'accommoder de

conditions de travail informelles ou précaires fait ressortir la nécessité urgente de les intégrer sur le marché de l'emploi et de leur donner des emplois décents et correctement payés, ce qui, à terme, contribuera au financement des systèmes de retraite. La Commission sur le nouveau contexte démographique nous fournira aussi l'occasion de débattre pour la première fois de la croissance de l'économie des soins. Seule une réaction stratégique à plusieurs niveaux permet de respecter la dignité des personnes qui ont besoin de soins et d'assurer des conditions de travail décentes à celles et ceux qui s'occupent d'elles, et les Etats Membres pourraient sans aucun doute tirer grandement profit des indications données par l'OIT à cet égard.

Pour ce qui est de la Commission de l'application des normes, je ne doute pas que les travailleurs et les employeurs parviendront à s'entendre sur une liste de cas et je forme l'espoir que, cette année, cette commission pourra remplir son rôle essentiel de supervision de l'application des normes.

La Conférence sera appelée, cette année, à adopter le projet de programme et budget pour 2014-15. Après l'excellent débat que nous avons eu à ce sujet lors de la session du Conseil d'administration qui s'est tenue au mois de mars, je ne doute pas que le programme et budget sera adopté. Notre groupe s'est déclaré favorable aux propositions formulées par le Directeur général, qui décrivent un programme de réformes ambitieux pour permettre à l'OIT de jouer un rôle central dans le rééquilibrage de l'économie mondiale en vue d'une croissance forte et durable et de progresser dans sa mission en faveur de la justice sociale dans le monde. L'OIT devra s'appuyer pour cela sur l'Agenda du travail décent et sur la Déclaration sur la justice sociale, en déterminant un nombre limité de domaines d'importance critique où la collaboration entre les secteurs et avec les régions devra être améliorée afin d'accroître l'influence de l'OIT, de renforcer son expertise dans certains domaines clés de son mandat et de mettre fin à l'approche compartimentée qui a été adoptée jusqu'ici.

Je voudrais conclure en vous confirmant que le groupe des travailleurs se réjouit de collaborer activement avec les gouvernements et les employeurs au cours des semaines à venir pour traiter ensemble les points importants inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Je vous souhaite à tous une Conférence fructueuse. Cherchons à obtenir des résultats à la hauteur de nos ambitions!

(La séance est levée à 12 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Première séance

Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence.....	1
Discours du Président.....	1
Composition de la Commission de vérification des pouvoirs	2
Election des Vice-présidents de la Conférence	3
Désignation des bureaux des groupes	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition	3
Question supplémentaire à l'ordre du jour	4
Propositions concernant la publication du <i>Compte rendu provisoire</i> lors de la 102 ^e session de la Conférence	4
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	5

Deuxième séance

Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	6
Délégation de pouvoir au bureau de la Conférence.....	6
Présentation du rapport du Directeur général.....	6
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	9
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion.....	11

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-
sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-
plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence
sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....